



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 10 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Madame Sandrine ROL

Pouvoir : Aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEOUX, Philippe BONNIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE Marc HERVE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Jacques BENARD, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Mesdames Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 3

Nombre de Membres du Comité votants : 3

Date de la convocation : le 29 septembre 2017

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/10/07 Fixation du montant du fonds de concours pour 2018

Comité Syndical du 10 octobre 2017

N°17/10/07 **Fixation du montant du fonds de concours pour 2018**
Rapport,

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

Au vu de la simulation d'évolution de la trésorerie, le maintien de la surtaxe à 0,17 cts devrait suffire pour financer les travaux prévus au schéma pour l'année 2018.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) MAINTENIR le montant du fonds de concours, pour l'année 2018, à 0,17€/m³ d'eau facturé.

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 10 octobre 2017

Le Président,



Auguste FAUVEL

